

## COMMUNIQUE

Par contrat en date du 25 octobre 2006 la société Crédit Agricole SA a confié à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité. Ce contrat a fait l'objet d'une mise à jour le 18 janvier 2019, notamment afin de prendre en compte les évolutions réglementaires résultant de l'adoption du Règlement (UE n°596/2014 sur les abus de marché (« Règlement MAR »)).

Ce Contrat de Liquidité, doté d'un montant initial de 50 Millions d'euros, renouvelable annuellement par tacite reconduction, a pour objet l'animation des actions de la société Crédit Agricole SA (Code ISIN : FR0000045072) sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

Afin de réajuster l'enveloppe mise à disposition de ce contrat, il a été procédé, en date du 30 juin 2021 à un remboursement de 3.000.000 € du compte de Liquidité.